



Compte-rendu
CPPNI extraordinaire
de la CCNT 51 du 15 juillet 2021



1) Prime médecins :

Suite au droit d'opposition majoritaire de la CGT, FO et la CFE-CGC sur l'accord « prime médecins, pharmaciens, biologistes, chirurgien-dentiste » du 9 juin 2021, signé par la CFDT, la FEHAP réunit ce jour une CPPNI extraordinaire.

La seule nouvelle mesure consiste en la modification du taux de la part fixe et variable :

- ➔ **Le taux de la part variable de l'accord du 9 juin était de 50%, il passe dans cette nouvelle proposition à 25 %, amenant une part fixe de 75 %.**

La CFDT ayant signé le premier accord indique qu'elle sera signataire de ce nouveau projet. Les autres organisations syndicales doivent consulter leurs instances mais FO et la CFE-CGC se disent satisfaits de l'avancée proposée.

La CGT rappelle que si une part variable pouvait être envisagée, ce n'était qu'avec la sécurisation que ses critères d'attribution seraient négociés avec les organisations syndicales représentatives des établissements et qu'à défaut d'accord, l'intersyndicale demandait une répartition égalitaire entre tous les professionnels médicaux, soit 100 % de part fixe.

Pour la FEHAP il y a urgence car il existe un risque réel de la perte du financement spécifique de cette mesure. ■